

vant au terme de cette course nocturne, on aperçut d'abord le digne ecclésiastique occupé à débarrasser les malheureuses femmes de l'épaisse couche de neige dont le vent les avait couvertes. Hâtez-vous, dit le ministre de la charité, il n'est peut-être plus temps.

La première personne qu'on arracha à cette couche mortuaire, avait succombé sans doute, malgré les soins touchants qui semblaient lui avoir été prodigués, et les habillements dont on l'avait tardivement couverte. Au sentiment de pitié profonde que ce spectacle fit naître, succéda une admiration douloureuse, lorsque la neige entièrement enlevée, laissa voir l'autre femme dépouillée d'une partie de ses vêtements: elle s'en était servie pour préserver sa compagne de l'intensité du froid!

La lune, pour un instant dégagée des nuages qui la voilaient, sembla rendre un tribut d'hommages à ce dévouement sublime, en éclairant un beau visage où les empreintes de la mort n'avaient pas effacé les traces d'une jeunesse à peine éclose. Ces deux infortunées, couvertes des manteaux qu'on leur destinait, furent posées sur le brancard qui devait les transporter au château. Le comte et Jules surveillèrent la marche de ce triste convoi.

On entra d'abord dans l'avenue et bientôt dans le château de Larnas; puis l'on transporta les deux femmes dans l'appartement préparé pour elles. Suivons les deux inconnues au milieu des soins qu'on leur prodigue. Le médecin de l'hospice, aussi habile qu'intelligent, mit tout en œuvre pour obtenir un résultat heureux; mais aucune des deux femmes ne donna d'abord signe de vie. Le docteur persista, et au bout d'une heure on reconnut que la plus jeune existait encore, et qu'il était possible de l'arracher à l'état d'engourdissement où elle était plongée.

Madame de Civray ne pouvait se résoudre à quitter ce lieu funèbre; la vertu et le malheur ont une force d'attraction si puissante sur un cœur comme le sien! Tout à coup elle crut voir un mouvement; elle crut distinguer un soupir; mais comme la mort imprimait toujours à ce jeune front sa pâleur livide, on n'osa dire si ce faible symptôme d'existence était produit par une réaction intérieure, ou s'il fallait le regarder comme la rupture du dernier lien qui rattachait encore à la vie cette jeune et intéressante créature.

La suite au prochain numéro.

Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
NEW-YORK.

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ECHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique." Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES PLUS NOUVEAUX,

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD.

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

WM. EVANS,

2, avril 1844.

Editeur et Propriétaire.

MESSEURS,

LES circonstances malheureuses où je me rencontre en ce moment par suite de l'accident qui vient encore d'ajouter à ma détresse par un incendie désastreux de plusieurs centaines de piastres, me contraignent de m'adresser de nouveau à l'indulgence de mes compatriotes et les supplie de n'attribuer qu'à ces mêmes circonstances le retard que je pourrais apporter à l'accomplissement de la VENTE que je m'étais si joyeusement proposé d'effectuer dans le cours du mois de FÉVRIER dernier. S'il fallait énumérer et détailler les causes de ce retardement, je n'en finisrais plus. Qu'il suffise donc à la libéralité de mes concitoyens de leur mettre sous les yeux, les troubles et les peines que je me suis données, pour parvenir au but de leurs propres désirs et croire à la sincérité de mes sentimens d'honnêteté dans toutes mes transactions, surtout en jetant un coup d'œil sur ma conduite passée, à l'appui de laquelle je me glorifie d'avoir les recommandations qui suivent ma présente adresse. [L'acte de vente est maintenant, déposé chez J. A. LABADIE, N. P., à Montréal.]

Qu'on s'attache principalement à savoir que ce délai en question n'excèdera pas le terme de la présente année et que le résultat de toute l'affaire me sera d'autant plus honorable que mes efforts en auront été moins couronnés de succès auxquels s'attendait. Votre, etc. J. B. CADIEUX.

NOUS Soussignés, certifions que le nommé JEAN-BAPTISTE CADIEUX, ci-dessus, est une personne d'une haute respectabilité, reconnu pour franc et honnête dans toutes ses transactions commerciales et autres quelconques, en outre que tous les faits allégués en sa présente DÉCLARATION sont fondés sur la vérité toute entière. En foi de quoi, nous n'hésitons nullement à lui donner les présentes pour lui servir à toutes fins que de droit.

POINTE AUX TREMBLES.

Ed. Labelle, Ptre., Pierre Dubreuil, J. P., Jos. Laporte, Louis Reeves, L. M. Mignault, Cyriac Beaudraul, Etienne Laramé ancien marguillier, Louis Brouillet, Magloire Dubreuil, Marc Campbell, Pascal Beaudry, Cléophas Chagnon, Charles Bazinet, Frs. Monet ancien marguillier, Casim. Lachapelle margr. de l'œuvre, Chs. Reeves, Ambr. Morand ancien margr., Pre. Bélaire, Joseph Etienne.

LONGUE POINTE.

Ed. Lecourt, Ptre., M. Raymond, John Clark, Louis Archambault, Jos. Vinet, J. G. Laviolette, J. P., John Dillon, Michel Archambault, J. B. Morin MONTREAL.

J. A. Labadie, J. P., Seraphino Giraldi, A. Girard, av., François Lacoste, M. Boulet, Salomon Lippé, Amable Duprat, W. Kurczyn, J. Tiffin, L. S. Martin, Ignace Renaud, Alexis Trudeau, C. Sabourin, M. D., N. Villeneuve J. Thompson, Antoine Demers, Ed. Portecous.

Fr. Armand, J. P. St. Joseph de la Rivière des Prairies.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE, DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: trente sols; quatorze schellings la douzaine.

DEMANDES DE MAITRES D'ÉCOLES.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux Commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

ON demande à St. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'Ecole.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRIS pour l'année, et CINQ PIASTRIS par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.